

BRISONS L'ENFERMEMENT DANS L'APPAUVRISSSEMENT

avec le



DOSSIER P. 4



ÉDITO

Tax shift, le bonneteau
fédéral et la répression
de la contestation

P. 3



MOT QUI PUE

L'exclusion
(sociale)

P. 7



ENSEIGNEMENT

Chose promise,
chose due

P. 11

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi**Congrès statutaire régional**

Le Congrès statutaire régional intersectoriel de Charleroi se tiendra **le 12 mars 2016**.

Il procèdera à l'élection de :

- **un secrétaire régional intersectoriel**, mandat occupé actuellement par Étienne Libert, sortant et rééligible ;
- trois vérificateurs aux comptes
 - Marie-Jeanne Debus (Poste), sortante et rééligible,
 - Alphonse Van Den Broecke (Chemins), sortant et rééligible,
 - José Castieau (Admi), sortant.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent, conformément au ROI régional, être présentées par un secteur professionnel. La présente insertion tient lieu d'appel à candidatures.

Les candidatures sont à transmettre par écrit **pour le 15 novembre 2015** à midi au Camarade Luc Vanderweyden, Président régional CGSP – rue de Montigny, 42 – 6000 Charleroi.

Hainaut occidental**Congrès statutaire 2016**

Le Congrès statutaire intersectoriel sera convoqué **le samedi 23 avril 2016** dès 10h30, place Verte 15 à 7500 Tournai.

En application des statuts, il est fait appel aux candidatures pour les mandats suivants :

- Secrétaire régional intersectoriel, poste occupé par Daniel Verdebout, sortant et rééligible,
- Secrétaire régional adjoint, poste occupé par Dany Vandenbrande sortant et rééligible,

- Président régional, poste occupé par Patrick Leveau, sortant et rééligible,
- Vice-président régional, poste occupé par Alain Haubruge, sortant et rééligible,
- Trésorière régionale, poste occupé par Katty Cretteur sortante et rééligible,
- Trésorier régional adjoint, poste occupé par Grégory Wallez, sortant et rééligible,
- Trois vérificateurs aux comptes postes occupés par Valérie Gillebert, Bernard Roland et Marc Decavele, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au ROI de l'Intersectorielle du Hainaut occidental ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures doivent être adressées par écrit au Camarade Patrick Leveau, Président régional, CGSP, place Verte 15 à 7500 Tournai **pour le 30 novembre 2015 à 12h**.

D'autre part, il est fait appel à la mise en place de la Commission des Femmes ainsi qu'à la Commission des Pensionnés et Pré-pensionnés. Les camarades souhaitant faire partie de l'une ou l'autre Commission doivent transmettre leur candidature par écrit au Camarade Daniel Verdebout, Secrétaire régional intersectoriel, CGSP, place Verte 15 à 7500 Tournai, **pour le 30 novembre 2015 à 12h**.

Huy**Élections statutaires**

Il est fait appel aux candidatures de :

Élection au Comité régional intersectoriel du 11/02/2016 :

- un Président régional intersectoriel ;
- 2 Vice-présidents intersectoriels ;
- un Trésorier intersectoriel.

Élection au Congrès régional intersectoriel du 1/03/2016 :

- un Secrétaire régional intersectoriel ;
- 2 Vérificateurs aux comptes.

Attention :

Les candidatures doivent être transmises par écrit au secrétaire régional intersectoriel **au plus tard le 4/01/2016**.

Après vérification de l'éligibilité des candidatures, les secteurs décideront d'accorder ou non leur parrainage **pour le 9/02/2016**.

Renseignements au 085/82 45 55.

Remarque :

Les titulaires sortants et rééligibles sont d'office candidats sauf avis contraire de leurs parts.

Welkenraedt**Offre d'emploi**

La régionale CGSP Welkenraedt (Est de la Belgique et Communauté germanophone) cherche pour le 1^{er} janvier 2016

un ou une

Secrétaire administratif(ve) bilingue français – allemand 26h/semaine.

Bonne maîtrise Windows Office.

Connaissances en comptabilité.

Sachant travailler de manière autonome et faire preuve d'initiative.

CGSP-Welkenraedt

Camarade Ève-Marie Niessen

Rue de la Gare 14

4840 Welkenraedt

welkenraedt@cgsp.be

087/88 00 55

Tax shift, le bonneteau fédéral et la répression de la contestation

Charles Michel a fait une nouvelle fois la même promesse pour les bas salaires ! 100 euros nets à l'horizon 2019 et dans le même temps un cadeau, immédiat lui, au patronat (baisses des cotisations patronales), des augmentations de la fiscalité indirecte (TVA, accises) et, en plus, il envoie la note aux régions (930 millions) et aux pouvoirs locaux (260 millions). Ce n'est pas la première fois que Charles agit ainsi mais maintenant le premier ministre du gouvernement fédéralo-flamand devient un maître dans l'art du bonneteau. À part lui et ses amis patrons, il n'y a que des perdants !

Au-delà de la crédibilité de ses promesses, dans le meilleur des cas, le travailleur ou l'allocataire social sera quand même perdant. Rappelons que depuis juin 2015, il manque 2 % sur tous les traitements et allocations, que la TVA est augmentée sur l'électricité et que les accises sont régulièrement augmentées pour des raisons budgétaires !

Le gouvernement fédéral des droites est devenu un spécialiste du transfert des mesures d'économies vers les entités (régions et communautés) et pouvoirs locaux. C'est un déni de la loyauté fédérale qui ne peut conduire qu'encore plus vite vers une nouvelle réforme de l'État puisque son esprit-même est renié par trois des partis signataires de cette réforme. Dans tous les cas, à défaut de renoncer à la logique d'austérité, les travailleurs, et singulièrement ceux des services publics, paieront une nouvelle fois la note de ces politiques iniques.

La pression sur les mouvements sociaux n'est donc pas le fruit du hasard.

En France par exemple, le PS français criminalise deux chemises déchirées ou un délégué CGT qui refuse de serrer la main du président. Ou encore à la SNCB où dès 3 heures du matin les huissiers sont présents avec des arrêts unilatéraux de la justice et avec des policiers armés jusqu'aux dents ! La logique est la même : il faut empêcher les mouvements collectifs.

Après coup, les responsables politiques expliquent que c'est au nom de la liberté individuelle ou encore au nom de la sécurité des usagers...

Ce dont il s'agit, c'est d'essayer d'empêcher le mouvement social, les travailleurs de contester les inégalités croissantes

La sécurité des usagers est-elle assurée quand on oblige des personnels de cabine de signalisation à travailler 16 heures d'affilée ? La liberté individuelle évoquée par tous les responsables politiques de ce gouvernement est battue en brèche par les mêmes au nom de la lutte contre le terrorisme, ou de la santé publique ou de la lutte contre les accidents de la route. Ce dont il s'agit, le vrai objectif, c'est d'essayer d'empêcher le mouvement social, les travailleurs de contester les inégalités croissantes renforcées par leur politique.

Ce sont ceux qui nous accusent de pratiquer un syndicalisme du 19^e siècle qui mettent en place une politique de répression du mouvement social digne des années de développement du capitalisme !

La défense des intérêts des travailleurs n'a jamais été autant d'actualité qu'au 21^e siècle et doit, avec la question environnementale, faire l'objet d'un nouveau débat national et international. Seules les logiques individualistes du monde patronal et de leurs représentants politiques sont dépassées et surtout dangereuses. Elles ont conduit à la Seconde Guerre mondiale en luttant contre les travailleurs au nom de leurs bénéficiaires. C'est la guerre des classes détentrices du capital contre les travailleurs qui n'ont que leur force de travail pour vivre.

La lutte c'est la vie, la lutte c'est moderne, la lutte c'est indispensable !
Ils ont peut-être le pouvoir mais nous avons la force du nombre.

Le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, la voix des sans-voix

Le 17 octobre est la Journée mondiale de Lutte contre la Pauvreté. À cette occasion, la CGSP wallonne a pris part à la journée d'actions organisée par le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) à Namur. Manifestations, rencontres politiques, festival solidaire, théâtre : depuis plus de 10 ans, le RWLP mobilise citoyens, représentants politiques, associations et syndicats autour de la lutte contre la pauvreté.

Un réseau dense uni contre la pauvreté

Il y a plus de 25 ans que le RWLP a vu le jour sous l'impulsion d'une série d'associations de terrain qui souhaitent renforcer leur poids politique tout en axant leur démarche sur la participation directe des populations. En 2003, le réseau s'est constitué en ASBL afin de structurer son fonctionnement et de pérenniser son action.

Le réseau wallon réunit 25 associations membres et des partenaires autour « d'une démarche participative sur l'accès et l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté en Région wallonne, dans une préoccupation de justice sociale indispensable à une société démocratique. »¹

Il travaille à la rencontre des acteurs politiques, des associations, des citoyens et des syndicats afin que la parole des personnes appauvries soit entendue et reconnue en tant qu'expertise pour lutter efficacement contre la pauvreté et la privation des droits sociaux fondamentaux qui en découlent.

Le travail mis en place par le RWLP fait figure de proue en matière de travail social et politique et a, entre autres, permis le développement, il y a 20 ans, du réseau belge de lutte contre la pauvreté en partenariat avec les acteurs bruxellois et flamands.

Actions multiples, acteurs hétérogènes

Le RWLP a bien compris que la lutte contre la pauvreté devait avoir lieu à différents niveaux. Cette action multimodale est aujourd'hui la force de cette organisation présente sur tous les fronts. Le réseau permet aux personnes en situation de pauvreté de faire entendre leur voix, leurs expériences et leur vécu à la classe politique, aux travailleurs sociaux et aux institutions auxquels ils sont confrontés au quotidien.

Il organise des ateliers de rencontre, des assemblées résidentielles et des groupes de travail multidisciplinaires autour de questions fondamentales telles que l'accès au logement, à l'énergie, la gratuité scolaire ou encore l'action des Centres publics d'Action sociale. Ces rencontres, en dehors des lieux et temps habituels, permettent de faire émerger des réflexions sur les rôles, difficultés et leviers d'actions de tous ces acteurs.

Le RWLP est aujourd'hui un interlocuteur incontournable sur les questions de pauvreté et de droits sociaux, culturels et économiques pour le monde associatif et syndical.

À ce titre, il n'hésite pas à sortir de son champ d'action stricto sensu afin de participer à d'autres combats à travers des plateformes comme les *Acteurs des Temps Présents*² ou des collectifs comme *Ensemble pour Résister*³.

La mise en place de campagnes d'éducation permanente sur des thématiques ciblées et la rédaction d'outils permettent de mettre au-devant de la scène politique et médiatique les enjeux fondamentaux liés à la lutte contre la pauvreté.

Enfin, l'action vers les autorités politiques wallonnes et communales est sans doute un des leviers les plus puis-

sants sur lequel le réseau concentre son action. Ce travail de lobbying politique, visant à placer la question de la pauvreté au centre des politiques wallonnes, a récemment porté ses fruits. Dans la déclaration gouvernementale, puis sous la forme d'un décret, le RWLP s'est vu confier une mission d'expertise auprès des autorités politiques wallonnes afin d'organiser un plan de travail pluriannuel pour les plus précarisés. La compétence est gérée directement par le Ministre-président wallon qui s'est par ailleurs engagé à désigner un(une) collaborateur(trice) exclusivement pour gérer cette matière.

L'appauvrissement est un processus qui trouve ses racines dans la précarité alors que la pauvreté est un état de vivre dans le trop peu qui amène une perte de perspective.

Définir la pauvreté sans ranger dans des tiroirs...

Un des enjeux de la lutte contre la pauvreté, c'est avant tout de la nommer, de la définir, sans exclure ni généraliser. Exercice difficile, car il est nécessaire, comme le dit très justement Christine Mahy, la Secrétaire générale du RWLP, de prendre en compte que « *notre société (qui) s'est technocratisée, et range le réel, la vie et les gens dans des tiroirs ou dans des cases, lesquels sont définis et étiquetés sur la seule base de ce qui est apparent de ceux qui sont visibles* ». ⁴

L'objectif n'est donc pas de dire aux personnes appauvries comment et pourquoi elles sont appauvries mais de définir les dynamiques de cet appauvrissement et la manière de lutter efficacement contre avec les principales personnes intéressées.

L'appauvrissement, c'est un accès insuffisant et/ou empêché aux :

- richesses matérielles ;
- richesses immatérielles ;
- richesses relationnelles ;

- richesses privées, psychologiques ou affectives ;
- richesses collectives ou solidaires ;
- richesses naturelles.

« Pour qui possède une part suffisante de ces richesses diverses, traverser la vie offre tous les possibles, toutes les découvertes, la modernité et le progrès, les voyages et les expérimentations, la mobilité sociale et les changements dans la sécurité, l'adaptation aux technologies nouvelles, bref LA vie. »⁵

Comme toujours, le choix des mots n'est pas anodin. L'appauvrissement est un processus qui trouve ses racines dans la précarité alors que la pauvreté est un état de vivre dans le trop peu qui amène une perte de perspective. C'est pourquoi, parler d'appauvrissement est déjà une manière de rendre du pouvoir aux personnes appauvries.

De même, pour le RWLP, mieux vaut employer le terme de pauvreté durable et non celui de pauvreté générationnelle, le second sous-entendant un aspect héréditaire à un phénomène social qui n'a rien à voir avec une quelconque prédestination génétique.

Parler de pauvreté générationnelle, c'est gommer la lutte des classes derrière la question de la lutte contre la pauvreté, en mettant, qui plus est, la responsabilité de cet état de pauvreté sur un groupe d'individus plutôt que sur les dynamiques socio-économiques et politiques qui le génèrent.

Comme le rappelle Christine Mahy : « (...) on ne "tombe" pas pauvre, de la même manière qu'on ne "tombe" pas enceinte, en fait. Il y a des facteurs structurels et conjoncturels, collectifs et individuels, qui appauvrissent. »⁶

... pour lutter contre l'appauvrissement

Pour fonder une véritable lutte contre l'appauvrissement et la pauvreté durable, le RWLP préconise une méthode à trois axes :

1. Une vision horizontale dont l'objectif est de garantir l'accès aux différentes richesses par des politiques structurelles wallonnes afin de faire de la prévention « naturelle » de l'appauvrissement.
2. Une vision verticale qui suppose le développement de politiques spéci-



ifiques au sein des politiques sociales existantes afin d'éviter que l'appauvrissement ne glisse vers la pauvreté dans une vision « curative » du problème.

3. Et enfin, un dispositif combinant l'axe vertical et horizontal intensif dans le but d'agir là où l'appauvrissement durable est installé et de faire ré-exister les possibles.

Aujourd'hui, fort de son statut officiel d'expert auprès des autorités politiques wallonnes et de sa légitimité parmi le milieu associatif et syndical, le RWLP espère initier des changements de politiques structurelles afin d'agir non plus sur les effets visibles de la pauvreté mais sur ses causes tant au niveau socio-économique qu'au niveau culturel.

Le 16 octobre, le RWLP a présenté un ouvrage rendant compte de son action



afin d'éradiquer la pauvreté, l'appauvrissement et la pauvreté durable. L'ouvrage explique pourquoi et comment nos sociétés fondées sur les principes « croissance, économie, emploi » alliés au mythe de la consommation, consacrent l'enrichissement d'une minorité et le refoulement à leur marge de millions de citoyens. Pourquoi et comment les processus de précarisation et d'appauvrissement généralisé se développent alors que les dispositifs de sécurité sociale s'effritent gravement.

Joseph Charlier, Ya Basta ! Assez ! Échec à la pauvreté !, Éditions Couleur Livres, Bruxelles, 2015, 16 €.

1. Origine in RWLP, www.rwlp.be

2. <http://www.acteursdestempsresents.be>

3. <https://www.facebook.com/sameninverzetensemblepourresister>

4. Y. Samzun et M. Sinnaeve, *Christine Mahy - Mon fil rouge : ceux qu'on ne voit pas*, Agir pour la Culture, Automne 2014, Bruxelles.

5. RWLP, *Droit aux richesses : production collective*, https://www.senate.be/actueel/homepage/Informatieverslagen/Kinderarmoede/hoorzitting_2015.06.22/Christine_Mahy.pdf

6. Y. Samzun et M. Sinnaeve, op.cit.

Le protectionnisme est-il un outil économique pour les gauches ?

Le 2 février, la CGSP wallonne recevait François Ruffin, rédacteur en chef du journal Fakir et Thomas Coutrot, coprésident d'ATTAC France pour débattre de cette épineuse question.

D'emblée, François Ruffin stipule que, pour lui, le protectionnisme est un outil parmi tant d'autres à mettre au service d'une certaine politique, et que face aux plans sociaux qui se multiplient et déciment les classes populaires, il devrait à tout le moins être étudié. Or, force est de constater que dès son évocation, il se voit disqualifié car la seule option économique actuelle (celle des hérauts de TINA) a été transformée en valeur morale, ce qui revient à dire que dans un régime de libre-échange, une seule politique économique est possible. Pour étayer ces propos, François Ruffin cite l'économiste Gary Becker qui déclarait dans *Business Week* que le libre-échange allait permettre de corriger les « excès » du droit du travail et de la protection de l'environnement en obligeant les pays à rester « compétitifs ». Quant à savoir pourquoi ces attaques sont restées sans réaction, il présente une analyse de classe selon laquelle la petite bourgeoisie intellectuelle n'a jusqu'à présent pas été touchée directement par la mondialisation, ce qui explique dans les grandes lignes sa passivité et l'attentisme des partis politiques.

Réduire à néant la capacité régulatrice des États

Pour François Ruffin, alors que le protectionnisme est souvent dénoncé comme étant utopique, c'est le libre-échange qui constitue en fait une véritable utopie.

Pour Thomas Coutrot, nous constatons actuellement une phase d'essoufflement du processus de mondialisation. Toutefois, avec la prolifération d'accords libre-échangistes (Grand marché transatlantique, Accord sur le commerce des services, accord entre l'Union européenne et le Canada), nous assistons paradoxalement à une offensive tous azimuts, non pas sur les droits de

douane de plus en plus inexistantes mais sur les capacités régulatrices des États. Offensive qui témoigne par ailleurs de la mainmise des multinationales sur les États.

Pour lui, le libre-échange traduit surtout le processus permanent d'accumulation du capital.

Attaque ou défense ?

Concernant le protectionnisme, Thomas Coutrot pose bien évidemment la question du cadre et du niveau auxquels il serait opportun de l'instaurer. Pour lui, le protectionnisme est tout sauf un outil anodin car son inéluctable lien avec les frontières véhicule une représentation de la menace qui n'est pas neutre et qui peut induire le repli sur soi et la peur de l'étranger. Partant, il lui semble que d'autres outils sont possibles comme la souveraineté alimentaire ou le contrôle des mouvements de capitaux. Concernant les flux de marchandises, nous devrions renchérir les coûts de transport (pensons au kérosène non taxé !) et œuvrer ainsi à une relocalisation de l'économie (circuits courts, production locale) propice à décourager le transport des marchandises.

En guise de réplique, François Ruffin ne s'oppose pas à cette idée de taxe kilométrique mais il soulève immédiatement la question du niveau d'application de la mesure en ajoutant d'emblée qu'il ne se fait guère d'illusions sur la praticabilité si ce niveau est européen ou mondial. Pour lui, le niveau national reste le seul où des actions sont possibles.

À ses yeux, il importe de recréer une politique industrielle qui nous permettrait de reprendre en main notre destin commun. En effet, à l'heure actuelle, les politiques commerciale et monétaire nous coupent les bras et créent un sen-

François Ruffin



Thomas Coutrot



timent d'impuissance. Le protectionnisme permet d'enrayer la désespérance sociale et de poser à nouveau la question du sens (que veut-on produire ?)

Thomas Coutrot est, quant à lui, davantage favorable à une tarification progressive du mésusage et à un modèle qui générerait plus d'emploi, moins de consommation et moins d'inégalités. Pour lui, le protectionnisme est une condition nécessaire mais pas suffisante de la lutte des classes.

Des questions stratégiques

Le débat sur la question du protectionnisme soulève inéluctablement la question stratégique du cadre où opérer, celle des outils et des terres qu'on laisse en friche (alors que la nature a horreur du vide) et des conséquences que cette désertion du champ peut avoir...

Il pose aussi la question de l'efficacité des outils mis en œuvre, mais somme toute, peu importe la couleur du chat, pourvu qu'il attrape des souris.

L'exclusion (sociale)

Si on m'enlève des mots et si on m'en met d'autres à la place, je ne vais pas la penser de la même manière, la réalité sociale.¹

Frank Lepage

En Belgique, plus d'un cinquième de la population vit dans la pauvreté ou en exclusion sociale, selon le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP, voir le dossier dans cette même Tribune). Entre 2004 et 2014, 146 000 sanctions ont été promulguées en matière de chômage, dont 43 000 exclusions.

En Wallonie, près d'un Wallon sur cinq est en situation de pauvreté monétaire. 41 % des personnes pauvres en Belgique résident en Wallonie et les allocations d'insertion de 32 000 Wallons dont 13 000 isolés et chefs de ménage ont été supprimées en janvier 2015.

Un tableau sombre qui montre en effet que certaines franges de la population sortent du cadre, en sont exclues. Étymologiquement, l'exclusion vient en effet du latin *excludere* qui signifie faire sortir. « *Les exclus sont en effet des citoyens sortis, plus ou moins manu militari, du cercle de la protection sociale, cercle désormais fermé, numerus clausus* »².

La mise à l'écart

Nul n'est à l'abri de l'exclusion sociale car cette dernière est souvent consécutive à une perte d'emploi, au surendettement, à la privation d'un logement. Elle prend souvent la forme d'un appauvrissement important, d'une cassure des relations sociales et elle est souvent vécue comme une perte d'identité qui engendre un sentiment d'inutilité et une usure induite par la quête permanente de la survie.

Pourquoi devrions-nous être circonspects lorsque tous ces *sans* (sans-papiers, sans domicile fixe, sans revenus, sans droit, sans logement...) sont tous repris sous le vocable d'exclus ? Tout d'abord parce que l'exclusion sociale témoigne de la mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe « *en raison d'un trop grand éloignement avec le mode de vie dominant dans la société. Ce processus peut-être volontaire ou subi.* »³



Dans une société où chacun est l'entrepreneur de sa propre existence, l'assisté est le nouveau pestiféré

Deuxièmement, même si l'exclusion sociale est tout sauf un phénomène nouveau, l'apparition de cette expression, elle, remonte aux années 80. Or, ces années 80 sont bel et bien celles de l'arrivée au pouvoir de Thatcher et Reagan. Ce changement de cap politique marque aussi le début de l'hégémonie du néolibéralisme qui va se caractériser par la suprématie de TINA (*il n'y pas d'alternative*). Et pour qu'il n'y ait pas d'alternative, il faut bien évidemment qu'il n'y ait pas de choix et partant pas de conflit. L'exclusion sociale, les exclus apparaissent alors pour remplacer d'autres manières de désigner ce phénomène et ces catégories de la population. Et c'est ainsi que les *dominés*, les *opprimés*, voire les *exploités* ont dû céder la place aux *exclus*.

Rendre invisible la lutte des classes

Ce changement est tout sauf anecdotique. Tout d'abord, il manifeste inéluctablement un refus des termes marxistes et de la grille de lecture que ceux-ci induisaient.

En d'autres termes, il faut à tout prix éviter les mots qui sentent le soufre, les mots qui peuvent être litigieux au

sens premier du terme et il faut rendre invisible la lutte des classes.

Car, « *dans la démocratie libérale, il ne saurait être question d'oppression, ni d'exploitation. Ces mots impliqueraient en effet qu'il existe des oppresseurs et des exploités, ce qui s'accorderait mal avec la fin proclamée des relations de classe.* »⁴.

C'est ainsi que, par un tour de prestidigitation sémantique, les exclus ne sont les victimes de personne puisqu'il est bien ardu de désigner des « *exclueurs* ». Deux décennies plus tard, la pensée dominante les rendra par ailleurs responsables de leur sort !

Dans une société où chacun est l'entrepreneur de sa propre existence, l'assisté est le nouveau pestiféré. Ce glissement sémantique (un *language shift* pour parler comme le gouvernement des droites ?) amène ainsi à « *accepter que la lutte contre l'injustice soit remplacée par la compassion et la lutte pour l'émancipation par les processus de réinsertion et l'action humanitaire.* »⁵.

Mais ça, cela sera sans nous et pas en notre nom !

1. Frank Lepage, *L'éducation populaire, ils n'en ont pas voulu*, Cuesmes, Éditions du Cerisier, 2007, p. 41.

2. Michel Gheude, "Exclusion", in *Les nouveaux mots du pouvoir*, Pascal Durand (dir), Belgique, Aden, 2007, p.214.

3. http://www.toupie.org/Dictionnaire/Exclusion_sociale.htm

4. Éric Hazan, *LQR, la propagande du quotidien*, Paris, Raisons d'agir, 2006, p. 107.

5. Idem, p. 108.

La CGSP-Bruxelles s'engage pour la solidarité

La solidarité, on l'invoque sans cesse, on l'exige, on la revendique ! Et pourtant, elle sonne comme une incantation tant les politiques hostiles la mettent à mal. Pour un peu, on n'oserait plus prononcer le mot que du bout des lèvres. Avec un taux de chômage à 20 % et la diversité de sa population, la solidarité est indispensable à Bruxelles. C'est pourquoi, elle doit rester au premier plan de nos préoccupations et nous devons trouver les pistes pour la maintenir.

La solidarité c'est, pour nous et d'une manière très générale, cette idée qu'il y a une interdépendance entre les membres de la société et que des mesures doivent être mises en place par l'État ou la puissance publique pour faire en sorte que chacun puisse vivre dignement et trouver sa place dans l'ensemble, quel que soit le niveau considéré. En effet, il ne s'agit pas seulement d'être solidaire avec sa famille, ses collègues, ou les membres de sa communauté, mais de la manière la plus large possible. Dans notre approche universaliste, on appelle à la solidarité entre les peuples.

Cette solidarité est consubstantielle des principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont les conditions de base du contrat social.



Solidarité collective

Dans cette acception, la solidarité implique une répartition équitable des richesses, au sein de la population et non la captation par une caste privilégiée au détriment du plus grand nombre. Cette solidarité doit s'exercer non seulement par volonté et action personnelles mais par l'installation de dispositifs collectifs permanents, parties intégrantes du fonctionnement de la société. Il ne s'agit pas de laisser aux seules associations ou à des groupes aux intérêts particuliers la responsabilité de l'organiser sur base de leurs approches singulières, mais bien de l'instaurer à échelle générale et pour tous. C'est cette logique, soutenue par les partis progressistes sur le plan social et les organisations de travailleurs, qui a conduit au développement de la sécurité sociale au cours du XX^e siècle. Système des pensions par répartition des cotisations liées au salaire ; assurance chômage pour ceux qui cherchent un emploi ou

l'ont perdu ; accès pour tous aux soins de santé, à l'éducation, à des services collectifs.

Il ne s'agit pas d'une approche palliative intervenant au cas par cas, mais bien d'appliquer des principes de mutualisation et de redistribution ayant une portée générale.

Solidarité à géométrie variable

La question brûlante de l'accueil des réfugiés met en évidence la nécessité d'une politique publique. L'élan citoyen et l'aide directe dispensée par des associations sont aussi précieux et efficaces, au-delà du fait qu'ils témoignent fondamentalement d'une prise de conscience humanitaire et solidaire. Mais ces actions ne peuvent à elles seules apporter une réponse à la problématique des migrations de masse. Il faut pour cela une vision et des actions à l'échelle internationale. Dans ce domaine, comme dans d'autres, cette crise interroge la capacité de l'Europe à mener une - pourtant indispensable - politique sociale commune. En lieu et place, on voit les États membres de l'UE qui peinent à se mettre d'accord et se débrouillent en fonction de leurs intérêts ou selon la sensibilité de leur gouvernement voire de leur opinion publique.

Services publics, vecteurs de solidarité

Aux côtés de la sécurité sociale, les services publics sont l'autre bras par lequel s'exerce la solidarité. Enseignement, transports, infrastructures, services à la population, soins de santé, accès aux biens de première nécessité tels que l'eau, l'énergie et le logement, en principe accessibles à tous avec la garantie d'une égalité de traitement, relèvent également d'une redistribution des richesses par l'État.

Comment se fait-il que ces mécanismes vertueux qui permettent une solidarité effective soient menacés ? Tendances à l'égoïsme ; imaginaire d'un bonheur lié à la richesse et à la capacité à posséder des biens,

martelé par la société de consommation à grand renfort de publicité ; financiarisation de l'économie et avènement de la « bourse casino » ; sans oublier les gouvernements - pas que de droite d'ailleurs - qui sacrifient sur l'autel de l'austérité et du profit précaire nos acquis sociaux. Pour nous, la solidarité ne peut être réduite au rang de mythe destiné à nous rassurer et à calmer l'angoisse. Elle est une composante essentielle du projet de société progressiste que nous défendons. C'est pourquoi, nous continuerons à nous engager pour la développer et la traduire en actes.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be



Accord commercial du Pacifique : cupidité des entreprises, mode d'emploi

L'accord de partenariat transpacifique (TPP) entre 12 pays, qui a été annoncé le 5 octobre dernier, est un bel exemple de cupidité des entreprises. Le texte définitif de l'accord n'est toujours pas accessible au public mais la divulgation de certains passages a fait naître une grande préoccupation chez les syndicats et de nombreuses associations.

Sharan Burrow, la secrétaire générale de la CSI, a déclaré que : « les négociations extrêmement discrètes du TPP ont accordé une position avantageuse à de puissantes entreprises, dont l'influence apparaît clairement dans l'accord. Une fois de plus, les gouvernements ont placé les intérêts de la finance et des transactions lucratives avant ceux des citoyens ordinaires, en acceptant encore plus de déréglementation financière, des brevets plus longs pour les médicaments au détriment du public, et davantage de restrictions des libertés numériques. Les entreprises auront la possibilité de poursuivre les gouvernements au titre des honteuses procédures de règlement des différends entre investisseurs et États ; les travailleurs n'ont pas de recours direct ».

Les négociateurs se sont empressés de terminer l'accord à temps pour le soumettre à un vote pour ou contre au Congrès américain avant l'effervescence de la campagne des élections présidentielles de l'an prochain.

Deux poids, deux mesures

Un chapitre sur le travail figure dans l'accord. Les syndicats ont présenté une proposition détaillée pour garantir plus efficacement les droits et les normes relatifs aux travailleurs. Peu d'idées ont été retenues, et aucune qui aurait permis que les plaintes passent un jour au tribunal. Les entreprises peuvent directement tenter des procédures de règlement des différends entre investisseurs et États pour protéger leurs bénéfices, mais les travailleurs doivent demander aux gouvernements d'intervenir en leur nom. « Ce type d'application forcée d'une loi sur le travail n'a été utilisé qu'une fois, dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Amérique centrale, contre le Guatemala. L'action en justice a déjà duré sept ans, et il n'y a toujours pas de décision finale ni d'application par le gouvernement », précise Sharan Burrow.

Un chapitre provisoire sur l'environnement a été divulgué, et il apparaît qu'aucun mécanisme n'est prévu pour le faire respecter, ni aucune mesure rappelant la nécessité d'agir pour atténuer les conséquences du changement climatique...

Compétitivité à outrance

Pendant les négociations, les États-Unis ont modéré, de manière très controversée, l'attitude critique qu'ils avaient manifestée à l'égard de la Malaisie dans leur Rapport annuel sur la traite des personnes, ce qui a été largement perçu comme une tactique pour faire aboutir le TPP. Or, bien que des projets visant à faire respecter les mesures sur le travail aient été mis au point dans le TPP pour Brunei, la Malaisie et le Vietnam, ils ne seront pas applicables immédiatement – un délai de cinq ans est en effet prévu dans le cas du Vietnam. Aucun projet de ce type n'a été adopté pour le Mexique, où il existe de graves violations des normes de l'OIT.

Le TPP aura pour conséquence de freiner les appels d'offres publics au moyen de règles internationales très restrictives qui placent une notion de « compétitivité » mal inspirée au-dessus des objectifs de politique publique tels que la création d'emplois, la protection de l'environnement, les droits humains et les droits des travailleurs lors de l'attribution des marchés. De la même manière, plusieurs gouvernements ont accordé l'accès du marché dans

les services publics et les entreprises de service public, ce qui va compromettre leur qualité et l'accès du public à ces services.

La part belle aux entreprises

En outre, cet accord va limiter la capacité de réglementation des gouvernements, en établissant de nouvelles procédures destinées à harmoniser les réglementations des douze pays, où il sera encore fait la part belle aux entreprises.

« Nous connaissons bien les nobles promesses des gouvernements et des groupes de pression dans ce type d'accord, en matière de création d'emplois et de niveaux de vie. Malheureusement, les belles paroles se sont rarement concrétisées, et les véritables bénéficiaires sont les grandes multinationales », ajoute Sharan Burrow.

Cet article de la CSI est disponible sur www.ituc-csi.org.



Motion d'urgence Accord sur le commerce des services (ACS)

Adoptée au 13^e Congrès de la CES le 2 octobre 2015

Depuis 2013, l'UE est engagée, avec 23 autres membres de l'OMC, dans des négociations plurilatérales concernant l'Accord sur le commerce des services (ACS) dans le but de libéraliser davantage ce commerce par un accord international allant bien au-delà des dispositions existantes de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Selon les objectifs définis dans le mandat de négociation de l'UE, cet accord doit être « complet et ambitieux », « s'appliquer en principe à tous les secteurs et modes de fourniture » et « lier le niveau autonome de libéralisation ». Et pourtant, les négociations sont menées à huis clos dans le plus grand secret.

Toutefois, en juin et juillet 2015, Wikileaks a divulgué le recueil le plus complet jamais publié de documents secrets des négociations ACS révélant pour la première fois la pleine étendue de l'accord envisagé. Les documents ainsi dévoilés comprenaient l'avant-projet du texte de base de ce nouvel accord ainsi que plusieurs annexes traitant notamment de réglementation intérieure, de circulation des travailleurs et de secteurs particuliers tels que les transports maritimes et l'aviation. Une première étude de ces documents a montré que l'ACS pourrait avoir des conséquences préjudiciables significatives sur les conditions de travail et de vie d'importantes franges de la population, y compris celles des travailleurs en Europe.

Il apparaît que des prétendues clauses d'ajustement et de suspension doivent être incluses dans l'ACS avec pour effet de verrouiller un certain degré de libéralisation et de limiter l'espace de la politique publique au bénéfice d'une libéralisation toujours croissante. Dans les secteurs concernés par de telles clauses, l'ACS rendrait impossible tout retour à un niveau moindre de libéralisation. L'insertion possible dans le texte de base de ce qu'on appelle une clause de la nation la plus favorisée (NPF) pourrait entraîner le risque d'introduire par voie détournée dans l'ACS un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) via d'autres accords de libre-échange tels que l'AECG ou le PTCI (TTIP). (...)

Le retrait officiel de l'Uruguay et du Paraguay des négociations ACS début septembre peut être vu comme un autre indice que des États commencent à voir ces risques et à réagir à la pression croissante du public.

A la lumière de ces publications alarmantes récentes, et avec en toile de fond la rédaction en cours des recommandations du Parlement européen sur l'ACS, le Congrès de la CES

réclame d'urgence que les éléments suivants soient garantis dans les négociations ACS :

- les négociations ne peuvent être secrètes ;
- le maximum doit être fait pour protéger les services publics ;
- les possibilités de légiférer ne peuvent en aucun cas être limitées si une telle limitation se traduit par un abaissement des normes nationales de travail, sociales, environnementales et de protection des consommateurs ;
- aucune limitation portant sur l'introduction d'une nouvelle réglementation prudentielle pas plus qu'une libéralisation accrue des marchés financiers ne peuvent être acceptées ;
- les normes européennes relatives à la protection des données telles que prévues dans le projet de règlement général sur la protection des données de l'UE ne peuvent être mises en question ;
- l'établissement de mesures temporaires de libre circulation des travailleurs ne peut en aucun cas être prétexte à affaiblir le droit du travail, le droit social et les dispositions des conventions collectives du pays d'accueil et doit se conformer à l'obligation de procéder à une analyse préliminaire du marché du travail.

Tout mécanisme de règlement des différends envisagé dans l'ACS doit tenir compte des critiques actuelles à l'encontre du RDIE et plus précisément ne pas offrir aux investisseurs privés la possibilité de contester des politiques démocratiquement choisies. Il faut en outre y inclure de solides clauses sociales permettant d'effectivement sanctionner les violations des normes internationales du travail.

Si l'ACS ne rencontre pas toutes ces exigences, la CES appelle à son rejet.

Le texte complet de cette importante motion est disponible sur le site de la CGSP wallonne http://cgspwallonne.be/index.php?option=com_k2&view=item&id=477:le-congres-de-la-ces-adopte-une-motion-d-urgence-sur-le-commerce-des-services&Itemid=194

Et sur celui de la CES : https://www.etuc.org/fr/documents/motion-durgence-accord-sur-le-commerce-des-services-acs#.Vht8S_ntlBd



Chose promise, chose due

Dans mon dernier édit, je vous faisais part de notre irritation face à l'annonce du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'impossibilité budgétaire d'exécuter intégralement les précédents protocoles d'accord sectoriel.

Comme annoncé, nous lui avons fait savoir que ce non-respect des engagements du passé mettait à mal notre confiance et hypothéquait la poursuite du dialogue social.

Nous avons été entendus puisque, en prélude de la manifestation nationale du 7 octobre, le Ministre-président et les Ministres de l'Enseignement nous ont reçus et nous ont informés que les fonds nécessaires à la finalisation des protocoles d'accord seraient rapidement débloqués. Seront ainsi financés :

- l'octroi du barème 501 aux enseignants de promotion sociale porteurs d'un master en relation avec la fonction exercée (0,1 million d'€) ;
- l'alignement du remboursement de tous les frais de déplacement pour mission au taux fédéral (0,3 million d'€) ;
- la reprise du rattrapage barémique (2/10) des directeurs de l'enseignement fondamental (0,6 million d'€).

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, les Ministres nous ont confirmé que le budget 2016, malgré les difficultés de trajectoire, ne prévoyait aucune diminution des moyens dévolus à l'enseignement et que certaines politiques étaient renforcées :

- rénovation des bâtiments scolaires en ce compris la construction de classes supplémentaires (6 millions d'€) ;
- finalisation des accords de la Saint Boniface équilibrant les dotations de fonctionnement (5 millions d'€) ;
- renforcement des systèmes d'accrochage scolaire et des écoles de devoirs (1,5 million d'€) ;
- refinancement de l'enseignement supérieur (10 millions d'€) ;
- formation aux métiers en pénurie et classes inclusives dans l'enseignement de promotion sociale (0,5 million d'€).

Nous avons acté avec satisfaction que le Gouvernement respectait ses engagements d'une part et préservait l'enseignement de la rigueur budgétaire d'autre part, mais une ombre demeure au tableau : aucun moyen supplémentaire n'a pu être dégagé pour financer le protocole d'accord sectoriel 2015-2016 (voir *Tribune* de septembre 2015).

Conformément aux avis que vous nous avez transmis lors des Assemblées régionales, nous avons dès lors refusé de signer le projet de protocole qui nous était présenté ce 12 octobre (et qui consistait essentiellement en mesures non coûteuses et en promesses de groupes de travail) et réclamé la poursuite du dialogue social.

Ce dernier semble par ailleurs décidément bien difficile à rétablir avec un Gouvernement fédéral qui lui mène allègrement une politique d'austérité et multiplie les attaques contre notre pouvoir d'achat et nos services publics.

Nous remercions toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont contribué par leur participation au succès de la manifestation du 7 octobre, contredisant ainsi les prédictions d'échec des pythies libérales et médiatiques.

Le combat est cependant loin d'être gagné et la résistance doit se poursuivre : nous vous invitons bien évidemment pour ce faire à vous inscrire activement dans le plan d'action de la FGTB de ces prochaines semaines.

*Pascal Chardome
Octobre 2015*



Lancement de la 3^e phase des travaux du Pacte

Après avoir dressé un état des lieux et défini ses missions et ses objectifs, le processus du Pacte pour un Enseignement d'excellence entre dans sa phase opérationnelle.

Celle-ci débute par l'instauration de douze Groupes de travail constitués sur la base des quatre axes thématiques et des objectifs prioritaires identifiés par le Groupe central et adopté par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 16 septembre 2015.

Leurs objectifs sont les suivants :

Intitulé du groupe de travail	Objectifs
-------------------------------	-----------

Axe thématique I - Adapter les compétences et savoirs aux besoins de l'école du 21^e siècle

Soutien académique : ULB, Prof. Ch. Orange

<i>Groupe de travail I.1.</i> Cadre d'apprentissage, contenus des savoirs et compétences, et plans d'actions prioritaires	<i>Objectif A</i> - Repréciser les objectifs et le cadre de l'apprentissage en général, les contenus des savoirs et des compétences attendus durant le tronc commun et le cursus scolaire des élèves et réussir les transitions.
	<i>Objectif B</i> - Adapter les savoirs et compétences dans les différentes disciplines de base, et prioritairement les langues, sciences, maths, français et lecture. Ce groupe pilote les équipes désignées par discipline pour l'ensemble du cursus (cohérence des apprentissages) et assure la cohérence des travaux).
<i>Groupe de travail I.2.</i> Réussir la transition numérique	<i>Objectif A</i> - Déployer les infrastructures numériques.
	<i>Objectif B</i> - Adapter les contenus, la pédagogie et les apprentissages des acteurs éducatifs et des élèves au monde numérique.
<i>Groupe de travail I.3.</i> Réformer et revaloriser l'Enseignement qualifiant	Réformer et revaloriser l'Enseignement qualifiant et développer l'alternance.

Axe thématique II - Améliorer le parcours scolaire de l'élève et lutter contre les échecs et les inégalités scolaires

Soutien académique : ULG, Prof. Dominique Lafontaine

<i>Groupe de travail II.1.</i> Renforcer l'investissement dans l'Enseignement maternel objectif	Développer les liens avec l'accueil des 0/3 ans, réussir pour chaque enfant les apprentissages précoces, revoir le cadre de l'apprentissage, et préparer la transition vers le primaire.
<i>Groupe de travail II.2.</i> Renforcer l'orientation des élèves, la lutte contre l'échec et contre le décrochage	<i>Objectif A</i> - Définir les modalités d'une orientation positive tout au long du parcours scolaire.
	<i>Objectif B</i> - Favoriser la réussite des parcours scolaires et les approches pédagogiques individualisées et inclusives et réduire l'échec, le redoublement et le décrochage.
<i>Groupe de travail II.3.</i> Réduire les inégalités scolaires	<i>Objectif A</i> - Accompagner de manière spécifique et prioritaire les écoles en difficulté.
	<i>Objectif B</i> - Réformer l'encadrement différencié, réussir la mixité et la diversité scolaire.

Axe thématique III - Soutenir et investir dans les équipes pédagogiques pour leur permettre de répondre aux défis de l'école du 21^e siècle

Pilote académique : UCL, Prof. V. Dupriez

<i>Groupe de travail III.1.</i> Formation continuée des enseignants	Développer la formation continuée des enseignants.
<i>Groupe de travail III.2.</i> Revaloriser, diversifier, mieux accompagner la fonction enseignante et développer les pratiques collaboratives	Objectif A - Améliorer l'accueil et les conditions de travail des enseignants débutants.
	Objectif B - Revaloriser, moderniser et diversifier la fonction enseignante, investir, mieux accompagner et soutenir les enseignants.
	Objectif C - Développer les pratiques collaboratives entre enseignants et la responsabilisation collective par rapport au parcours de l'élève.
<i>Groupe de travail III.3.</i> Revaloriser, professionnaliser et mieux accompagner la fonction de direction	Renforcer l'accompagnement et la qualité des équipes de direction.

Axe thématique IV : Adapter la gouvernance du système scolaire en vue de responsabiliser ses différents acteurs, améliorer le pilotage du système et ses performances et optimiser l'organisation et des ressources

Pilote académique : UMons, Prof. M. Demeuse

<i>Groupe de travail IV.1.</i> Améliorer le pilotage et accompagnement du système scolaire objectif	Objectif A - Développer un cadre cohérent et transparent de pilotage du système scolaire aux niveaux macro, méso (fédérations de PO et bassins scolaires) et micro.
	Objectif B - Mieux accompagner les établissements, réformer le rôle des médiateurs, de l'inspection et des conseillers pédagogiques.
<i>Groupe de travail IV.2.</i> Optimiser l'organisation et des ressources du système scolaire	Objectif A - Simplifier, numériser et alléger les procédures de la gouvernance et optimiser la gestion du système scolaire.
	Objectif B - Développer et optimiser les infrastructures immobilières scolaires en lien avec le défi démographique.
<i>Groupe de travail IV.3.</i> Démocratie scolaire, gratuité et qualité de vie à l'école	Objectif A - Renforcer la démocratie scolaire
	Objectif B - Développer la qualité de vie à l'école.

A ces GT vont s'ajouter deux groupes de travail spécifiques :

Bouger les Lignes/Pacte pour un Enseignement d'excellence <i>Coupole Alliance École Culture</i>	Intégrer la culture à l'ensemble du cursus scolaire de chaque élève.
<i>Comité de suivi Formation initiale des enseignants</i> Piloté par le cabinet du Ministre Marcourt	Réformer la formation initiale des enseignants.

Nous avons désigné deux représentants (effectif et suppléant) au sein de chaque groupe. Leur tâche ne sera pas aisée et je les remercie déjà pour leur implication. Nous veillerons à leur apporter toute l'aide logistique nécessaire et à les réunir régulièrement pour faire le point sur l'avancement des travaux.

Ils devront travailler selon un calendrier très serré et un cahier des charges précis.

Première partie – Jusqu'au 18 décembre 2015 :

- jusqu'au 19 octobre (2 semaines) : finalisation de la composition et de l'organisation interne des Groupes de travail (GT) ;
- jusqu'au 31 octobre (4 semaines) : rédaction du Rapport d'orientation par les Groupes de travail ;
- Du 9 novembre au 18 décembre (6 semaines) : rédaction du Rapport intermédiaire par les GT ;
- 4 janvier 2015 au 5 février 2016 (5 semaines) : consultation citoyenne, évaluation intégrée et première sélection des initiatives retenues par les instances centrales de pilotage du Pacte ;

Deuxième partie – Sur la base d'un nouveau cahier des charges approuvé par le Gouvernement, du 15 février au 17 juin 2016 :

- 15 février au 29 avril 2016 (12 semaines) : élaboration des Plans d'actions pour chacune des initiatives ou mesures concrètes retenues par les GT ;
- 2 mai au 17 juin 2016 (7 semaines) : phase finale d'adoption du « Pacte pour un Enseignement d'excellence ».

C'est assez délirant d'autant plus qu'ils auront à tenir compte des résultats des multiples consultations qui seront organisées parallèlement aux travaux du Pacte.

Ces initiatives prendront la forme :

- d'appels à contribution et partage d'innovations ; tout acteur intéressé peut soumettre via le site du Pacte une contribution individuelle ou une contribution collective ;
- d'enquêtes thématiques en ligne lancées de manière périodique afin de recueillir l'avis des acteurs sur certaines thématiques particulières, en lien avec les quatre axes thématiques du Pacte ;
- de participation à certains groupes de travail ou équipes pluridisciplinaires de la Phase 3 ;
- d'une demande d'avis ou de rapport sur une ou des propositions sur un des thèmes précis qui

peuvent être confiées par les groupes de travail à une instance ou un groupe collectif d'acteurs ;

- d'ateliers de discussions et de conférences-débats décentralisés ;
- de focus groupes et groupes de discussion ;
- de larges consultations par enquête auprès des acteurs ; quatre enquêtes par questionnaire sont menées auprès des enseignants, directions, parents et élèves afin de les consulter et de recueillir un avis représentatif sur les thèmes, propositions, initiatives des GT ;
- d'une conférence de consensus ; deux grandes conférences de consensus sont organisées au terme de la première et seconde partie de la Phase 3 (janvier et mai) ; la conférence de consensus s'organise autour de colloques, débats, tables rondes et journées d'études, afin de mettre en débat et de susciter des lignes de consensus sur les initiatives et mesures qui résultent du travail des GT (rapports intermédiaires).

Tout le monde aura donc son mot à dire tout au long du processus et nous avons déjà réclamé la nécessaire hiérarchisation des sources et pondération des propositions.

Il est encore précisé aux GT que la mise en œuvre du Pacte pour en Enseignement d'excellence devra avoir lieu dans le cadre contraint des perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce contexte, les Groupes de travail devront distinguer les propositions présentées pour le court, le moyen et le long terme et tenir compte du fait que toute proposition de réforme ou d'initiative entraînant des dépenses supplémentaires devra être compensée au sein même du budget dédié à l'Enseignement obligatoire ou à tout le moins au sein du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tel que ce budget évoluera selon les paramètres de la loi de financement.

D'ores et déjà, nous avons demandé que ce carcan budgétaire ne constitue pas un frein à l'imagination, l'innovation ou la créativité.

Espérons que nous serons entendus et que ce grand remue-ménages n'accouchera pas d'une souris.

Pascal Chardome – 5/10/2015



Promotion sociale - Périodes organisables

Circulaires 4093 et suivantes

La question du minimum à organiser (90 %) a fait débat et continuera sans doute à le faire.

Nous reproduisons ci-dessous l'essentiel de la réponse apportée par l'Administration à la demande du Cabinet de la Ministre Simonis que nous avons sollicité.

Cette réponse apporte un éclairage en fonction des textes réglementaires beaucoup plus complet que ceux reçus antérieurement et est de nature à étayer les avis rendus dans les réunions de concertation locale.

Je profite de cet article pour vous rappeler qu'en aucun cas, les jours d'absence pour maladie et autres congés légaux ne font l'objet d'une récupération.

C. Cornet – 30/09/2015

Il n'existe pas de norme légale pour limiter le minimum organisable (ou le maximum selon le point de vue défendu) à 90 %.

Les références légales sont celles qui sont rappelées dans la « circulaire calendrier » et elles sont plus exigeantes, à savoir :

*(...) Le nombre de périodes d'une unité d'enseignement prévu à l'horaire doit être de **100 % des périodes** que compte ladite unité d'enseignement.*

L'obligation de porter à l'horaire 100 % des périodes que compte une unité d'enseignement trouve son fondement juridique dans le décret du 16 avril 1991, aux articles 136 (dossiers provisoires qui sont approuvés sur la base de dossiers de référence établis par leur réseau d'enseignement [...] L'Exécutif approuve à titre provisoire ces [...] unités d'enseignement) et 137 (dossiers définitifs « interréseaux » qui sont des dossiers de référence de l'enseignement de promotion sociale [...] approuvés par l'Exécutif sur avis conforme du Conseil général).

Le dossier pédagogique est décrétalement dit « de référence », ce qui indique nettement son statut légal et, de plus, approuvé par l'Exécutif, ce qui lui confère un caractère réglementaire complétant le niveau décrétal.

Si certains jours d'organisation de

périodes sont supprimés par des congés scolaires ou des jours de suspension, le nombre de périodes réellement données ne pourra jamais être inférieur à 90 % des périodes prévues pour cette unité d'enseignement et, si nécessaire, sa date de fin devra être reportée jusqu'à ce que 90 % au moins des périodes soient organisées.

Les exigences rappelées ci-dessus conditionnent l'intervention du Fonds social européen au niveau des unités d'enseignement proposées au cofinancement et constituent la norme applicable par les audits d'opérations du Fonds social européen.

En faisant référence aux 90 %, la circulaire **assouplit donc la norme légale et réglementaire** en autorisant les établissements à ne pas obligatoirement organiser les 100 % des périodes prévues au dossier pédagogique d'une unité d'enseignement (UE). Outre cette tolérance, la circulaire rappelle aux établissements leur obligation de moyen en matière d'organisation.

Puisque la norme applicable par les audits d'opérations du Fonds social européen (FSE) exige de planifier dans les horaires 100 % des périodes prévues dans les dossiers pédagogiques et de veiller à ce que 90 % des périodes prévues au dossier pédagogique soient réellement prestés pour que les UE concernées soient éligibles au cofi-

nancement du FSE, l'Administration estime fondé de requérir un niveau équivalent d'exigence pour toutes les UE organisées hors FSE, la coexistence de deux normes différentes étant purement inenvisageable.

On rappellera que par le passé, le Service de la Vérification et le Service de l'Inspection ont constaté que bon nombre d'établissements ne mettaient que 90 % des périodes des UE à l'horaire et ce sans y intégrer les congés ce qui amenait le pourcentage de cours assurés à tendre vers les 80 %. Cela ne pouvait être maintenu pour deux raisons :

1. D'abord en termes de qualité de l'Enseignement, si les référentiels exigent que 120 périodes de cours soient données, elles doivent l'être.
2. Ensuite en termes de rythme d'apprentissage et de temps nécessaire à l'acquisition des compétences, si les concepteurs des dossiers ont estimé que 120 périodes étaient nécessaires en moyenne, n'en organiser qu'une partie revient à pénaliser les étudiants ayant besoin de tout le temps prévu.

Nos contrôles montrent que dans la très grande majorité des cas, la norme imposée est respectée sans que cela ne pose problème.

Billettino

Qu'est-ce qui peut bien pousser une enseignante (et syndicaliste) sur la route de Namur un samedi matin après une semaine hyperchargée pour se rendre à une rentrée culturelle sur le thème de « Bouger les Lignes » ?

La question subsiste quand dans l'assemblée – fort nombreuse – pas l'ombre d'un enseignant connu. On ne peut donc invoquer une mission de représentation !

Bouger les lignes est à la Culture ce que le Pacte d'excellence est à l'Enseignement. C'est un raccourci, me direz-vous. En tout état de cause, la méthodologie est sinon identique, fort semblable.

Le folder de présentation annonce les objectifs et définit le processus. En résumé, l'opération « *Bouger les Lignes* » vise à adapter la politique culturelle de la FW-B à l'évolution de la société. Elle entend construire, avec les artistes et l'ensemble du secteur culturel, la nouvelle offre culturelle du 21^e siècle...

Pour ce faire, un Comité de pilotage et six coupoles sont mis en place.

Au fil de la matinée et de la succession des panels, les sujets évoqués retiennent l'attention. Plus particulièrement, le problème du statut – on devrait plutôt dire de la situation – des artistes, considéré par la Coupole « Artiste au centre » comme l'urgence

absolue, est décliné dans ses multiples dimensions (sociale, fiscale, symbolique...).

Puis vient le temps de parole de la Coupole « Alliance Culture – École » dont les représentants rappellent le rôle fondamental de cette dernière, combien ils placent en elle leur espoir de voir un jour tous les jeunes accéder à la culture. « Seule l'école peut réduire les inégalités culturelles. »

Ensuite ce questionnement : ne devrait-on pas envisager la Culture et l'École sous un autre angle que celui de l'articulation ? L'école est culturelle. Les savoirs sont culturels. Leur approche historique, anthropologique et donc critique est primordiale pour qui veut donner du sens à la formation qu'il dispense. Donner sens aux savoirs, c'est faire de la culture. A l'heure où sévit la pédagogie par compétences, qu'il est bon d'entendre cela...

Pour prolonger la réflexion, on plongera dans les ouvrages de Michel Delevay pour qui un savoir n'est jamais donné en soi. Il est le produit d'une inscription dans un temps, un espace, un contexte donné, inscription collective et personnelle.

La Ministre met en route de nombreux chantiers, convoque moult acteurs, multiplie les réunions.

Si on s'en tient au Pacte, beaucoup jouent le jeu, certains sont convaincus des vertus de ce brassage d'idées ; d'autres, dont nous faisons partie, s'interrogent légitimement à propos de la suite qui y sera donnée, des mesures que la Ministre proposera au Gouvernement.

La CGSP-Enseignement s'est impliquée dans les deux premières phases et le fera encore dans la troisième (12+2 ateliers) qui débute maintenant. Nous comptons bien mettre à profit cette participation pour faire avancer nos positions.

L'exercice ne sera pas facile, nous le savons. Mais si, pour satisfaire tout le monde, les résultats consistent in fine en l'adoption de mesures périphériques, alors que notre système doit être réformé en profondeur, nous éprouverons le sentiment amer que tout cela n'était que du vent. Et pour longtemps.

C. Cornet – 2/10/2015

Quel avenir pour les infirmier(e)s breveté(e)s (4^e degré paramédical) ?

Depuis plus d'un an, le Conseil général de l'Enseignement secondaire a mis en place un groupe de travail, dont nous sommes partie prenante, afin de répondre à la Directive européenne 2013/55/UE.

Cette directive exige le respect de la liste de nouvelles compétences ainsi que l'augmentation du volume horaire à 4 600 heures sur le cursus d'Enseignement théorique et clinique : un tiers au moins pour la théorie, soit 1 533 heures, et 2 300 heures pour les stages (voir tableau).

	Situation actuelle	Exigences européennes
	3 850 périodes de 50 minutes	4 600 heures
Théorie	1 833 périodes de 50 minutes	1 533 heures
Pratique	2 017 périodes de 50 minutes	2 300 heures



Au-delà de l'amélioration nécessaire de la formation, le Groupe de travail s'est aussi fixé comme objectif de mener une réflexion en profondeur sur l'ensemble des formations liées aux métiers de la Santé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le but étant de mettre en perspective le repositionnement des formations de type paramédical de niveaux 3, 4 et 5, selon le Cadre européen de Certification (CEC).

Le groupe de travail a invité des représentants des différents milieux professionnels (fédérations d'hôpitaux, maison de repos, soins à domicile...) ainsi que des représentants du SPF Santé et des Communautés flamandes et germanophones.

Nous avons également associé à nos travaux le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ). Il apparaît clairement que les secteurs professionnels sont demandeurs d'un niveau intermédiaire entre les aides-soignant(e)s et les infirmier(e)s bachelier(e)s. La dénomination importe peu, même si certaines appellations sont déjà proposées : assistant(e) infirmier(e), infirmier(e) auxiliaire ou encore assistant(e) en soins hospitaliers.

À terme, le projet de schéma serait donc le suivant en FW-B :

- 7^e professionnelle aide-soignant(e), en 1 an, à positionner au niveau 4 dans le Cadre francophone des Certifications (CFC) ;
- assistant(e) en soins hospitaliers (ou autre dénomination), en 3 ans, à positionner au niveau 5 dans le CFC ;
- bachelier(e) infirmier(e), en 4 ans, à positionner au niveau 6 dans le CFC.

Ce schéma rejoint ce qui est déjà organisé actuellement en Communauté flamande :

- 7 BSO zorgkundige, en 1 an, positionné au niveau 4 dans le cadre flamand des certifications ;
- HBO5 Hoger Beroepsonderwijs of Gegradueerd verpleegkundige, en 3 ans, positionné au niveau 5 dans ce cadre ;
- Bachelor in de verpleegkundige, en 3 ans, positionné au niveau 6 dans ce cadre.

Concrètement, voici les dernières propositions transmises au Cabinet Milquet :

Proposition 1 : étaler la formation sur trois ans et demi

La 4^e année se clôturerait en décembre ou janvier.

Proposition 2 : au niveau des heures de théorie

- 1^{re} année : statu quo soit 38,5 heures de cours ;
- 2^e année : 2h en plus soit 40,5 heures ;
- 3^e année : 3h en plus soit 41,5 heures.

Les cours théoriques ajoutés ou renforcés seraient :

- en 2^e : renforcement des apprentissages en anatomie, santé communautaire, soins de santé primaire et soins infirmiers en médecine et chirurgie ;
- en 3^e : méthodologie des soins, analyse de la qualité des soins, médecine de catastrophe, informatique liée au DI-RHM (données infirmières du résumé hospitalier minimum).

Pour éviter une surcharge en 3^e année, le travail de synthèse serait réalisé au-delà de la 3^e année et présenté en novembre ou décembre.

Une session d'examens pour les cours théoriques aurait lieu en juin avec une 2^e session possible entre septembre et décembre. L'évaluation finale et la

certification se feraient à la fin des stages.

Cela constitue un « gain » de 166 heures.

Proposition 3 : organisation des stages

Prester les stages actuels sur des volumes hebdomadaires calculés en heures de 60 minutes, plutôt qu'en périodes de 50 minutes, tout en veillant à ne pas dépasser les 40 heures par semaine (respect de la législation sur le travail).

- 1^{re} année : 640 heures au lieu de 640 périodes, gain de 106 heures ;
- 2^e année : 760 heures au lieu de 760 périodes, gain de 126 heures ;
- 3^e année : 840 heures au lieu de 840 périodes, gain de 140 heures.

Gain total : 372 heures de stages, qui pourraient être en partie organisés pendant les vacances scolaires.

Il resterait environ 8 semaines de stages à placer de septembre à décembre (en fin de 3^e année) avec la possibilité de « déborder » sur juillet/août en cas de nécessité, moyennant concertation (hors enseignants temporaires).

Le Conseil général de concertation ne peut absolument pas tergiverser dans ce dossier, d'autant que la Ministre fonctionnelle doit aussi trouver un accord avec la Ministre de la Santé.

La directive étant d'application à partir du 1^{er} janvier 2016, il est nécessaire de finaliser les propositions rapidement. C'est pourquoi les réunions s'enchaînent à un rythme élevé pour le moment.

En ce qui concerne l'organisation des stages en juillet-août, le banc syndical a exprimé plus que des réserves en ce qui concerne l'encadrement par des enseignants durant cette période. L'histoire nous a malheureusement appris que le faux-bénévolat est une réalité.

Ph. Jonas – 2/10/2015

Dossier – Les cours philosophiques en FW-B et ailleurs

A. FW-B et pays limitrophes

Focus sur les cours dits « philosophiques », morale et religion, et les cours de Philosophie, au sein de notre Enseignement et alentour. Cette première partie aborde l'organisation de ces cours en Belgique, dans les trois Communautés, et dans les pays frontaliers.

Nous nous sommes basés sur plusieurs études dont l'outil d'analyse émanant du Centre d'action laïque de la Province de Liège « Cours de morale et de religion ? Cours de Philosophie ? Cours de citoyenneté ? », l'étude du Network of European Foundations (NEF) « L'enseignement relatif aux religions dans les systèmes scolaires européens », la publication de l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la culture (UNESCO) « L'enseignement de la Philosophie en Europe et Amérique du Nord » et les sites Internet officiels nationaux.

Législation européenne



L'article 2 du 1^{er} protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'Homme (1952) précise que « *Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'Etat, dans l'exercice de ses fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques* ».

Pour certains avocats belges, dont Jérôme Sohier, avocat au barreau de Bruxelles, cet article pose l'obligation, pour les écoles publiques, d'offrir le choix entre le cours de morale et de religion. Deux conséquences en découlent alors, le droit de créer des écoles privées avec une orientation religieuse et le droit pour les élèves d'être dispensés de l'obligation de suivre un enseignement confessionnel de la religion dans les écoles publiques.

En 1995, la Déclaration de Paris, issue des Journées internationales d'études organisées par l'Unesco sur le thème « Philosophie et Démocratie dans le monde », défendait la généralisation de l'enseignement de la philosophie : « L'enseignement philosophique doit être préservé ou étendu là où il existe, créé là où il n'existe pas encore, et nommé explicitement philosophie. L'enseignement philosophique doit être assuré par des professeurs compétents, spécialement formés à cet effet et ne peut être subordonné à aucun impératif économique, technique, religieux, politique ou idéologique. »

Législation belge



L'article 24 de la Constitution intègre les accords du Pacte scolaire : « *La communauté assure le libre choix des parents. Elle organise un enseignement neutre. La neutralité implique notamment le respect des conceptions philosophiques, idéologiques ou religieuses des parents et des élèves. Tous les élèves soumis à l'obligation scolaire ont droit, à la charge de la Communauté, à une éducation morale ou religieuse* ».

1. En Fédération Wallonie-Bruxelles

Depuis la signature du Pacte scolaire, traduit sous forme de Loi en mai 1959, le législateur prévoit l'organisation, dans l'Enseignement obligatoire, pour les écoles officielles d'au moins deux heures de morale ou de religion dans la grille horaire de tous les élèves, à l'exception de la 7^e année préparatoire à l'Enseignement supérieur. Cette obligation sera inscrite par la suite dans la Constitution belge en 1989, lors de la Communautarisation.

Les religions actuellement reconnues sont les religions catholique, protestante, israélite, islamique et orthodoxe. Il est d'usage d'appeler l'ensemble de ces cours « cours philosophiques ».

L'obligation d'offrir le choix entre le cours de morale et celui de religion ne s'applique qu'à l'Enseignement officiel. L'Enseignement libre confessionnel organise un cours de religion, conformément à la spécificité du projet éducatif du réseau. L'Enseignement libre non-confessionnel offre le même choix que l'Enseignement officiel ou uniquement le cours de morale non-confessionnelle, selon le projet éducatif de l'établissement.

Le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques a été créé le 3 juin 2005, avec pour mission principale de rendre un avis sur les questions générales touchant aux cours philosophiques. Il se compose de représentants des religions reconnues et enseignées au sein des établissements scolaires, de la morale non-confessionnelle, des réseaux d'enseignements, des organisations syndicales des enseignants, des parents d'élèves et de la FW-B.

D'une manière générale, il n'existe pas de cours de Philosophie dans l'Enseignement de la FW-B, ce qui n'exclut pas que certains cours développent des références aux auteurs

philosophiques ou des éléments de la démarche philosophique. Ainsi les programmes des cours de morale ont été modifiés afin de donner à ces cours une orientation philosophique à chaque niveau du secondaire, dans l'Enseignement tant général que technique et professionnel. Ils ont été appliqués dès septembre 1997 dans le 3^e degré d'Enseignement secondaire et dès la rentrée 2002 pour les 1^{er} et 2^e degrés.

Suite à une question préjudicielle, posée par le Conseil d'Etat, concernant l'obligation de choisir et de suivre un cours de morale ou de religion dans un établissement scolaire de l'Enseignement officiel, la Cour constitutionnelle a considéré que le cadre décretaal régissant ces cours ne respecte pas diverses conventions européennes dont la Convention européenne des droits de l'Homme. L'Arrêt 34/2015 du 12 mars 2015 implique que les cours de religion ou de morale ne peuvent être obligatoires dans l'Enseignement public, mais également que les élèves, dont les parents le souhaitent, doivent pouvoir être dispensés du cours de morale ou de religion dans l'enseignement officiel, sans qu'une motivation particulière soit fournie.

Depuis lors, la Ministre de l'Enseignement obligatoire, se voyant dans l'obligation d'appliquer cette décision dès la rentrée 2015, a instauré un Encadrement pédagogique alternatif (EPA) à destination des élèves exemptés des cours dits « philosophiques ». Le débat s'est porté sur le remplacement des cours de religion et de morale par un cours d'Education à la Citoyenneté et à la Philosophie.

Actuellement, un projet de décret prévoit l'organisation d'un cours de citoyenneté d'une heure, à la place d'une heure de cours de morale ou de religion, et l'organisation d'une deuxième heure de cours de citoyenneté pour les élèves dispensés, dès 2016 dans le Fondamental et dès 2017 dans le secondaire de l'Enseignement public.

2. En Communauté flamande

En Flandre, les cours de religion et de morale laïque sont libellés sous l'item « *levensbeschouwelijke vakken* », c'est-à-dire cours de conception de la vie.

Comme la constitution l'impose, la Communauté flamande organise dans l'officiel des cours de morale et des cours de religion de toutes les religions reconnues en

Belgique : catholique, protestante, islamique, juive et orthodoxe.

L'Enseignement libre n'organise que des cours de religion, essentiellement catholique, juive et protestante. Ces cours s'organisent dans le cursus obligatoire à raison d'au moins 2h par semaines. Certaines écoles, selon le choix du PO, organisent également une 3^e heure de ces cours.

Dans le réseau officiel, les parents peuvent formuler par écrit une demande motivée de dispense. La motivation doit mentionner la conception de vie à laquelle ils adhèrent pour permettre aux élèves exemptés d'étudier la conception de vie, durant les heures de cours de morale/religion. Les parents demandant une dispense sont principalement des Témoins de Jéhovah. Le nombre de dispense est minime et tend à diminuer.

En Flandre, plus de 85 % des élèves suivent le cours de religion catholique.

Un cours de Philosophie existe dans l'Enseignement secondaire en Communauté flamande. Certains établissements scolaires proposent, dans leur formation commune, des cours d'introduction aux courants philosophiques. Ces cours sont optionnels au même titre qu'une troisième langue dans le 3^e degré de l'Enseignement secondaire.

Les écoles libres n'organisent pas de cours de morale non-confessionnelle, mais peuvent proposer des cours d'introduction à la philosophie, comme les établissements officiels.

Les enseignants prodiguant ces cours sont majoritairement des licenciés en Sciences morales. Un département universitaire existe à cette fin. Ces cours sont également dispensés par des Hautes Ecoles.

3. En Communauté germanophone

Comme c'est le cas en Fédération Wallonie-Bruxelles, les religions actuellement reconnues en Communauté germanophone (CG) sont les religions catholique, protestante, israélite, islamique et orthodoxe. De même qu'en FW-B, les seuls réseaux d'enseignement ayant l'obligation d'offrir le choix entre le cours de morale non confession-



nelle et les cours de religions en CG, sont ceux de l'Enseignement officiel, c'est-à-dire l'Enseignement organisé par la CG ainsi que l'Enseignement officiel subventionné (communal). Le réseau de l'Enseignement libre confessionnel (catholique) n'organise quant à lui que le seul cours de religion. Il n'existe pas d'Enseignement libre non-confessionnel en CG. Peu importe le réseau d'enseignement, les cours de religion et de morale sont organisés dans les différentes écoles à raison de deux heures par semaine.

La CG n'offrant que les formations d'instituteur maternel et d'instituteur primaire via leur seule Haute École, la majorité des professeurs de morale enseignant dans le secondaire sont détenteurs d'un Master en Philosophie (ou équivalent) délivré par une université wallonne. Pour les instituteurs diplômés en FW-B et enseignant la morale non confessionnelle ou la religion, ceux-ci doivent également être détenteur du diplôme « français-morale » ou « français-religion ». Pour les enseignants formés en CG, la seule formation proposée à ce jour par la Haute École est celle leur permettant d'obtenir l'agrégation en religion catholique. La CGSP-Enseignement de la CG revendique depuis plusieurs années l'organisation d'une formation permettant également l'obtention de l'agrégation en « morale » pour les instituteurs et pour les régents.

D'une manière générale, il n'existe pas de cours de philosophie en CG même si la plupart des cours de morale et certains cours de religion développent, comme en FW-B, des éléments d'analyse, de réflexion et des modèles théoriques propres à cette discipline. Des premiers contacts avec le Ministre de l'Enseignement en CG ont permis d'entrevoir la possibilité d'organiser un cours de philosophie pour le dernier cycle de l'Enseignement secondaire officiel. De plus, un nouveau « programme-cadre » a été créé afin de donner au cours de morale non-confessionnelle une nouvelle orientation dans l'Enseignement fondamental et secondaire. Le programme de ce cours « d'éthique », qui remplacera celui du cours de morale, devrait être avalisé prochainement le Parlement de la CG et mis progressivement en application dès l'année scolaire 2016-2017.

En ce qui concerne le cours de citoyenneté, un large consensus se dégage pour le moment entre les différents acteurs de l'enseignement : les compétences propres à ce domaine de l'éducation et de la formation ne doivent pas faire l'objet d'un cours spécifique mais doivent être développées de manière transdisciplinaire et soutenues par le projet d'établissement et le règlement d'ordre intérieur des différentes institutions scolaires. Néanmoins, le Secrétaire

régional a récemment rappelé au Ministre de l'Enseignement l'importance de la mise en place d'un cadre d'accompagnement pour les enseignants afin d'une part, de les aider les élèves à développer ces compétences via leurs propres cours, les projets mis en place dans l'établissement, etc. et d'autre part à dresser un bilan de ces évolutions à différents moments de leur parcours scolaire. Rien n'est jamais acquis...

(Pour plus d'informations, prenez contact avec le Secrétaire régional Enseignement pour la Communauté germanophone Frédéric Straet : frederic.straet@cgsp.be, 087/88 00 55)

4. En France



L'enseignement religieux et moral s'est lentement réduit jusqu'à disparaître totalement vers les années 1960-70. La France est pratiquement le seul pays d'Europe où l'école publique n'accueille aucun cours de religion et n'aborde les faits religieux qu'à travers les disciplines scolaires enseignées comme l'histoire, la géographie, les langues, l'art ou la philosophie.

Dès la rentrée scolaire de septembre 2015, les élèves du primaire et du secondaire en France ont désormais dans leur emploi du temps un « Enseignement moral et civique » (EMC). Cette discipline remplace les cours d'« instruction civique » de l'école primaire, ceux d'« éducation civique » au collège et ceux d'« Éducation civique, juridique et sociale » (ECJS) au lycée.

Les programmes de l'EMC reprennent majoritairement ceux des disciplines antérieures, la nouveauté réside dans le fait que l'EMC bénéficie désormais, du cours préparatoire (CP) à la terminale, d'horaires propres uniquement consacrés à cette matière, à raison d'une heure par semaine au primaire et d'une heure par quinzaine dans le secondaire, soit 300 heures sur une scolarité.

La rentrée 2016 verra l'entrée en vigueur du socle commun de connaissance, de compétence et de culture, applicable à tous les élèves de 6 à 16 ans. Cette réforme pose cinq domaines principaux de connaissance et de compétences à acquérir le long des dix années de scolarité obligatoire. La « formation de la personne et du citoyen » est l'un de ces domaines majeurs.

Les élèves y suivent quatre heures de philosophie par semaine, et même huit pour le baccalauréat littéraire.

5. En Allemagne



L'enseignement religieux est l'unique matière à être garantie par la Constitution. L'enseignement prodigué est un enseignement confessionnel de la religion. Il y est organisé et contrôlé conjointement par

l'État et les communautés religieuses qui collaborent dans les différentes tâches de préparation, de sélection des enseignants, de définition des programmes et d'approbation des manuels.

Cet enseignement est obligatoire mais il est possible d'en être dispensé, dans le cadre du respect de la liberté de religion et de conscience. L'élève dispensé suit un cours de substitution intitulé « Ethique » ou « Normes et valeurs ».

L'enseignement confessionnel de la religion est soutenu également économiquement par l'État. Ce soutien est sélectif et seules certaines religions peuvent être enseignées. En Allemagne, sont reconnues les religions catholique et protestante. Les religions juive et musulmane sont reconnues localement.

Depuis 1996, plusieurs *Länders* ont supprimé les cours de religion à l'école et les ont remplacés par des cours de « *Lebensgestaltung-Ethik-Religionskunde* » (LER) mêlant formation à la vie, éthique et connaissances des religions.

En tant que matière à options, la philosophie s'enseigne en Allemagne dans les trois années du secondaire supérieur.

6. Au Luxembourg



Au cycle inférieur du secondaire et au début du cycle supérieur de spécialisation (2^e et 1^{re} année, un cours d'éducation religieuse ou morale est obligatoire au même titre qu'un cours de formation

morale et sociale.

Le Gouvernement luxembourgeois a récemment décidé que, dès la rentrée 2016, les cours de religion catholique et de morale seront remplacés par un cours unique intitulé « Vie et société ». Le programme, en cours d'élaboration, se veut proche de la philosophie et entend aborder les grandes questions de la vie et de la société afin d'offrir aux élèves une éducation commune, dont la religion catholique. Ces

thèmes ressemblent à ceux débattus actuellement en FW-B.

Au Grand-Duché du Luxembourg, la philosophie s'enseigne durant chaque année du secondaire.

7. Aux Pays-Bas



Les Pays-Bas sont l'un des pays avec un enseignement non-confessionnel de la religion. L'État organise et contrôle cet enseignement, c'est-à-dire qu'il s'occupe de la préparation, de la nomination, de la rétribution des enseignants, de la définition des programmes et de l'approbation des manuels. L'enseignement non-confessionnel des religions est obligatoire, mais prévoit un système de dispenses, dans certains cas. Aucun enseignement alternatif n'est prévu.

Progressivement, dans les écoles publiques, l'enseignement de la religion et de la morale tend à devenir un cours d'« Éducation aux problèmes de la vie ». Ce thème se veut transversal à toutes les matières du programme d'études.

La philosophie s'inscrit au programme de manière obligatoire aux Pays-Bas, durant tout le cycle secondaire, à raison de 360 heures par an.



Europe et Philosophie

D'une manière générale, un cours de philosophie dans l'Enseignement secondaire existe dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, soit de manière obligatoire, soit de manière optionnelle, et n'exclut ni les cours de morale et de religion, ni ceux d'éducation à la citoyenneté. Ces cours, souvent appelés « Philosophie et Logique » ou « Introduction à la Philosophie », sont majoritairement inscrits dans les grilles de l'Enseignement secondaire supérieur. Quelques expériences de « Philosophie pour les enfants » voient le jour progressivement dans différents états européens.

M. Mahy – 6/10/2015

Le point sur les circulaires du mois

Retrouvez ci-dessous un florilège des dernières circulaires les plus importantes, leur liste complète est consultable sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : www.adm.cfwb.be.

Opérations statutaires

Officiel Subventionné, Fondamental et Secondaire

5410 – Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, de la réaffectation et du rappel provisoire à l'activité pour les CPMS officiels subventionnés.

Organisation

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), tous niveaux

5409 – 1) Occupation conjointe à titre permanent ou récurrent de bâtiments scolaires : - soit par deux niveaux d'enseignement relevant du même pouvoir organisateur. - soit par deux niveaux d'enseignement relevant de pouvoirs organisateurs différents ou par des tiers non scolaires (associations non commerciales) ; 2) Occupation temporaire de locaux scolaires par des tiers.

Tous réseaux, Supérieur

5418 – Circulaire sur la « fraude à l'inscription » et « fraude aux évaluations » visées par l'article 96, 1°, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tous réseaux, Fondamental et Secondaire

5423 – Comptage des élèves – Obligation scolaire – octobre 2015.

Encadrement différencié

Tous réseaux, Secondaire

5429 – Encadrement différencié - Dispositions pour l'année scolaire 2015-2016 – Secondaire.

Tous réseaux, Fondamental

5430 – Encadrement différencié - Dispositions pour l'année scolaire 2015-2016 – Enseignement fondamental ordinaire.

CPMS

Subventionné, Fondamental et Secondaire

5401 – Gestion des dossiers des membres du personnel des Centres psycho-médico-sociaux Subventionnés.

WBE, Fondamental et Secondaire

5422 – Circulaire de rentrée pour les Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Titres et fonctions

WBE, Fondamental et Secondaire

5427 – Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Formation relative aux nouvelles dispositions résultant de la réforme des titres et fonctions.

Assurances

WBE, tous niveaux

5426 – Changement du prestataire de services dans le cadre de l'Assurance Enseignement (élèves et membres du personnel) et Assurance Auto Omnium - Mission à la date du 1^{er} octobre 2015.

Allocations d'insertion

Tous réseaux, Secondaire

5419 – Nouveau régime concernant les allocations d'insertion des jeunes de moins de 21 ans.

Tous réseaux, Secondaire, Supérieur et Universitaire

5421 – Modification de la réglementation relative au droit aux allocations d'insertion après la fin des études et formulaires à compléter par les établissements d'Enseignement supérieur de plein exercice.

Réseaux sociaux*Tous réseaux, Fondamental et Secondaire*

5433 – À la conquête des réseaux sociaux dans l'Enseignement : usages professionnels et pédagogiques.

Harcèlement*Tous réseaux, Fondamental et Secondaire*

5415 – Nouveaux dispositifs mis à disposition des établissements scolaires qui le souhaitent en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire.

Projets*Tous réseaux, Fondamental et Secondaire*

5406 – Circulaire relative à « Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe » dans les écoles fondamentales et secondaires.

5414 – Développer des actions d'éducation interculturelle - Appel à projets 2015-2016.

5424 – Éducation à la citoyenneté mondiale - Second appel à projets 2015-2016. Programme fédéral annoncer la couleur.

5435 – Projet Passeport TIC pour les élèves de l'Enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé. Appel à projet pour l'année scolaire 2015-2016.

Tous réseaux, Secondaire

5416 – Immersion en entreprise – Phase expérimentale - Appel à projets.

M. Maby – 7/10/2015

Dans nos Régionales

Luxembourg - Congrès CGSP-Enseignement du 16 janvier 2016

Appel aux candidats aux mandats de « membre du Bureau exécutif » et de « vérificateur aux comptes ».

Conditions :

- être affilié et en ordre de cotisation à la CGSP ;
- respecter le ROI du secteur ;
- s'engager à assister régulièrement aux réunions ;
- ouverture possible aux prépensionnés et pensionnés.



Merci d'envoyer vos candidatures auprès de Micheline Debot, par mail à l'adresse suivante : micheline.debot@cgsp.be

À LIRE

**Imperium**

Que faire des idéaux que sont l'internationalisme, le dépérissement de l'État et l'horizontalité radicale ? Les penser. Non pas sur le mode de la psalmodie mais selon leurs conditions de possibilité. Ou d'impossibilité ? C'est plutôt la thèse que ce livre défend, mais sous une modalité décisive : voir l'impossible sans désarmer de désirer l'impossible. C'est-à-dire, non pas renoncer, comme le commande le conservatisme empressé, mais faire obstinément du chemin. En sachant qu'on n'en verra pas le bout. Les hommes s'assemblent sous l'effet de forces passionnelles collectives dont Spinoza donne le principe le plus général : l'imperium – « ce droit que définit la puissance de la multitude ». Cet ouvrage entreprend de déplier méthodiquement le sens et les conséquences de cet énoncé. Pour établir que la servitude passionnelle, qui est notre condition, nous voue à la fragmentation du monde en ensembles finis distincts, à la verticalité d'où ils tirent le principe de leur consistance, et à la capture du pouvoir. Il ne s'en suit nullement que l'émancipation ait à s'effacer de notre paysage mental - au contraire ! Mais elle doit y retrouver son juste statut : celui d'une idée régulatrice, dont l'horizon est le communisme de la raison.

Frédéric Lordon est économiste et philosophe, directeur de recherche au CNRS.

Frédéric Lordon, *Imperium : Structures et affects des corps politiques*, Éd. La Fabrique, Paris, septembre 2015, 360 p., 15 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Tax shift, le bonneteau fédéral et la répression de la contestation
- 4 /** Précarité • Le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, la voix des sans-voix
- 6 /** Protectionnisme • Le protectionnisme est-il un outil économique pour les gauches
- 7 /** Le mot qui pue • L'exclusion (sociale)
- 8 /** IRB • La CGSP-Bruxelles s'engage pour la solidarité
- 9 /** Accords commerciaux • Accord commercial du Pacifique : cupidité des entreprises mode d'emploi
- 10 /** Accords commerciaux • Motion d'urgence Accord sur le commerce des services (ACS)

Infos ENSEIGNEMENT

- 11 /** Édito • Chose promise, chose due
- 12 /** Lancement de la 3^e phase des travaux du Pacte
- 15 /** Promotion sociale – Périodes organisables
- 16 /** Billettino
/ Quel avenir pour les infirmier(e)s breveté(e)s (4^e degré paramédical) ?
- 18 /** Dossier – Les cours philosophiques en FW-B et ailleurs
- 22 /** Le point sur les circulaires du mois
- 23 /** Régionale du Luxembourg – Congrès CGSP-Enseignement du 16 janvier 2016
- 24 /** À lire

www.cgspwallonne.be

www.cgsp-enseignement.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11